

que par un grand instinct du mal, et il sortit pour remonter à sa place... La pire des erreurs est celle du chrétien.

Ceux qui se rangent sous le nom de socialisme chrétien perdent tout s'ils viennent de la force. Ils n'auraient juste assez de vérité pour écher toute l'erreur!

Si l'on fut parvenu à marier l'esprit révolutionnaire avec l'esprit religieux c'en était fait à jamais de notre époque... Le grand danger a été là. Il faut que Dieu ait mis en protection spéciale notre civilisation pour préserver son clergé de l'erreur la plus glissante qui fut jamais sous ses pas.

Tous les chapitres du livre de M. B. Saint-Bonnet sont marqués au coin de ce bon sens supérieur. Qui ne sera frappé, par exemple, de la profonde vérité renfermée dans ce peu de lignes:

La bourgeoisie n'a qu'un parti à prendre, c'est de se mettre à dévotiser le peuple. Qu'elle se fasse maintenant le point quel elle a tissé durant cent ans... elle a détruit le christianisme, qu'elle le fasse à l'épave de la misère un cœur, ce que le christianisme eût fait aux saints et aux docteurs à établir parmi les hommes, elle ne se sauvera que par le repentir.

Trop longtemps la classe nouvelle n'est crue supérieure à l'ancienne classe. C'est le moment de le montrer; l'œuvre est la même, un peuple à conquérir... Que la classe nouvelle le sache bien, elle en est au même point que les Français, le jour où ils entrèrent sur les Gaules.

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, MARDI 24 JUIN 1851.

Première Page:—Mouvement en Allemagne.—BIBLIOGRAPHIE:—De la Restauration Française, par M. Saint-Bonnet. Feuilleton:—Le Montagnard ou les Deux Républiques—1793-1848—(Première partie sur 1793).—(Suite.)

La splendeur traditionnelle de la Fête-Dieu s'est renouvelée dimanche pour la célébration de ce grand jour. A la suite des naves abondantes de la nuit, d'épais nuages continèrent toute la matinée d'assombrir le ciel. Vers midi le firmament s'éclaircit. Des citoyens inspirés par leur zèle voulurent honorer le passage du Sacrement dans les rues que la procession d'vait parcourir, en disposant avec tout le goût désirable les embellissements et les tentures des deux côtés de la voie parsemée dans toute sa longueur de tapis sur deux alignements parallèles. La cérémonie eut lieu à l'issue des vêpres; elle fut brillante et s'accomplissait dans un ordre parfait; la pluie avait cessé. L'orchestre de la société de tempérance et celui des élèves du collège exécutaient en tête de la procession étaient différentes associations, confréries, etc., les officiers de la St. Jean Baptiste porteurs des insignes de cette association, et quelques compagnies de pompiers en costume.

Le cortège qui présentait les décorations de l'église paroissiale jusqu'à celle de Bonsecours, était assurément magnifique. MM. Lévy, commerçant, Desnoyers, Boyvin Gauthier, le Dr Picault, R. Trudeau, Beaudry etc. ont remarquablement contribué à l'éclat imposant de la solennité. Il y avait affluence d'étrangers venus des Etats-Unis pour en être les spectateurs. Nous ne doutons point de leur disposition à reconnaître qu'il ne manque en cette circonstance, pour rendre digne d'elle à tous égards la démonstration religieuse dont nous parlons, que la benignité de l'atmosphère et un soleil moins avare de ses rayons.

Nous extrayons de l'Univers, journal Parisien, les nouvelles suivantes concernant Mgr. Demers:

Le jour de l'Ascension, Mgr. l'Evêque de Vancouver (Oregon) a fait une ordination de trois missionnaires dans la chapelle du petit séminaire de la rue Notre-Dame-des-Champs. Ces trois missionnaires se préparaient depuis pès d'un an, dans ce docte et pieux asile, à l'œuvre évangélique qu'ils vont accomplir sous les yeux de l'Intérimiste pontifical qui les emmène avec lui.

Mgr. l'Evêque de Vancouver (Oregon), en sa qualité de Canadien, s'honore de l'origine française de sa famille. Ayant fait connaître à M. le comte de Chambord le dévouement de sa pauvre mais immense mission, l'auguste chef de la maison de Bourbon, malgré les gênes de l'exil, lui a fait remettre par M. de Pastoret un autel pontifical complètement muni de tous les vases sacrés et ornements nécessaires à la célébration des saints mystères.

Le respectable évêque missionnaire, en attendant l'époque de son départ, visite tous les établissements de communautés religieuses de la capitale, principalement ceux qui s'occupent des missions d'outre-mer.

CONVERSIONS.

Aux fréquentes conversions que nous avons annoncées il faut joindre celle du suisse Gabriel, pasteur du village de Dommarin, dans le canton de Vaud qui a reçu le 7 mai, à Castel-Marie, le baptême et la confirmation des mains de l'évêque de cette ville. (Gazette du regard de la Suisse.)

L'Echo de Florence annonce que le 15 mai un jeune et noble Anglais, M. Gauthier Kennedy-Laurie, a abjuré dans cette ville le protestantisme entre les mains de l'évêque de Fiesole. Un grand nombre de personnes distinguées, parmi lesquelles plusieurs protestants, assistaient à la cérémonie.

Un habitant de Luques ayant épousé une anglaise la condisciple dans sa ville natale, et la s'étant présentée au curé pour faire consacrer son mariage ad securitatem, la jeune femme déclara ne savoir pas si elle était baptisée ou non, et n'avait reçu aucune instruction religieuse; elle ignorait, en effet, ce que c'est que Dieu, Jésus-Christ et son église. Une telle ignorance lui causait, ajouta-t-elle une inquiétude dont elle ne pouvait se rendre compte. Instruite des vérités de notre sainte religion, elle a reçu le baptême sous condition et les autres sacrements.

Lundi dernier, cinq personnes ont abjuré la foi protestante pour embrasser celle de Bath. L'officiant était le T. Rév. Michael-Francis Crowe, docteur en théologie. Les nouveaux convertis, dit notre correspondant, appartenaient tous à de très respectables familles.—Morning Herald.

Un jeune Anglais, M. Isaac Witte, occupé depuis quelque temps à monter une machine à vapeur dans l'établissement d'Almaden, en Espagne, vient d'embrasser la religion catholique. C'est le 18 mai qu'il a fait son abjuration solennelle. Le clergé, le corps municipal, les autorités civiles et militaires ont assisté, ainsi qu'une grande multitude de fidèles, à cette consolante cérémonie.

Parlement Provincial.

Nous poursuivons notre énumération des mesures qui ont été soumises à la considération de l'Assemblée-Législative, à cette session, en nous réservant d'émettre plus tard nos réflexions sur celles qui nous paraîtront le requérir.

MILLES:

- Pour rendre inconnues à cet égard les personnes qui aiment agir précédemment en vertu de réglemens des conseils municipaux; Pour simplifier l'administration de la justice. Dans la pensée du moteur de cette mesure, elle convertirait en une seule cour, appelée cour de loi et d'équité, toutes les cours de justice du Haut-Canada, et simplifierait les modes actuels de procédure, (M. H. J. Boulton); Pour prévenir les ventes et les échanges frauduleux de chevaux. Ce projet de loi se

recommande par le motif d'une grande utilité pratique, (M. Goguy); Pour aider aux débiteurs insolubles (faisant revivre la loi des banqueroutes); projet soumis à un comité spécial; (M. Sherwood); Pour incorporer la compagnie du canal du St. Laurent; Pour abolir l'emprisonnement pour dettes;

Pour incorporer la profession médicale dans le Haut-Canada, (M. Cameron, de Cornwall); Pour amender l'acte de la dernière session touchant les salaires de certains officiers de justice dans le Bas-Canada; un comité a fait rapport sur cette mesure;

Pour prévenir les traitements cruels envers les animaux; se rapportant au Haut-Canada; (M. Richards); Pour le recouvrement des immeubles illégalement possédés et détenus dans le Bas-Canada; référé à un comité spécial; (M. Sanborn);

Pour régler l'inspection des bois, (mesure rejetée à la seconde lecture,) (M. Laurin); Pour amender la loi relative à la distribution des statuts, (M. Boulton);

Pour régler les droits des locataires et locataires, (M. Lemieux); Pour incorporer l'assurance Maritime de Montréal, (M. Badgley);

Pour amender la loi sur la pratique de la médecine; Pour remédier aux inconvénients causés par l'incendie des registres de Lotbinière;

Pour établir un meilleur mode de convocation du Parlement; Pour incorporer les associations de la bibliothèque et de l'Institut des Artisans; dans le Haut-Canada, (M. McKenzie);

Pour amender l'acte instituant la cour du banc de la reine dans le Bas-Canada;

Pour amender la loi du Bas-Canada touchant le district dans lequel peuvent être intentées les actions réelles ou mixtes, (M. Chauveau);

Pour améliorer le mode d'administration de la justice criminelle; Pour rendre obligatoire l'enregistrement de actes et titres portant créances envers la Couronne;

Pour amender l'acte améliorant la loi sur la preuve dans le Haut-Canada; Pour autoriser la Compagnie du chemin de fer de Champlain et du St. Laurent à construire une ligne d'embranchement jusqu'à la frontière à l'est de la rivière Richelieu, ainsi qu'un pont sur la dite rivière;

Pour amender les lois qui protègent les magistrats et autres fonctionnaires dans l'accomplissement de leurs devoirs publics; Pour incorporer une compagnie pour le chemin de fer du Lac Supérieur au Pacifique, (M. Sherwood);

Pour autoriser le Conseil Municipal de Wentworth et Haldon, à l'aliénation d'une partie du terrain où sont élevés les cours de justice de ces localités;

Pour amender l'acte 12 Vict., afin d'étendre les dispositions au creusement des rivières;

Pour incorporer l'école de médecine de St. Laurent; Pour naturaliser Ira Gould et d'autres personnes;

Pour incorporer les pilotes de Québec; Pour amender l'acte qui pourvoit à la formation de compagnies pour établir des manufactures, (M. Lacoste);

Pour admettre d'Alton McCarthy à pratiquer comme procureur dans les cours de justice; Un autre bill pour le même objet en faveur de E. J. Darmell éer;

Pour le recouvrement des arrérages de taxes à Wellington (Haut-Canada,) (M. Fergusonsson);

Pour amender les actes relatifs à la protection du gibier dans le Bas-Canada, (M. Ross); Pour amender l'acte relatif aux Salaires des officiers de justice dans le B. C.;

Pour indemniser les jurés dans le H. C. (référé à un comité spécial); Pour faciliter l'exécution des jugements rendus par les cours de commissaires dans le Bas-Canada;

Pour rendre exécutoires les jugements de la cour de circuit de St. François. Pour amender la loi relative aux apprentis,

Pour amender l'acte incorporant le barreau du Bas-Canada; Pour amender la loi concernant la mainlevée dans le H. C.

Pour amender les actes relatifs à l'amélioration de la Rivière-du-Chêne; Pour l'affectation d'une étendue de terre dans le Bas-Canada pour les Sauvages (tabou-donné);

Pour pourvoir à la réparation des chemins à l'entretien desquels il n'est pas autrement pourvu (M. Meyers);

La séance de samedi, 14, de l'Assemblée législative, a été remplie par la discussion d'une proposition de M. Christie demandant à déférer à un comité spécial l'examen des comptes publics, motion qui fut agréée; puis, des résolutions de M. Hincks pour amender la loi de recensement, vinrent à leur tour et furent adoptées après une longue discussion à laquelle prirent part MM. H. J. Boulton, H. Sherwood, Smith (Frontenac) qui les ont combattus, et MM. Baldwin, Price, Morrison, Smith (Durham) et Richards, qui s'exprimèrent en faveur de la mesure.

La séance du 16 a été marquée par la présence des honorables Joseph Howe et Chandler, tous deux délégués du Nouveau-Brunswick pour l'objet du chemin de fer en contemplation, de Québec à Halifax. Ces messieurs furent présentés à la chambre par MM. Lafontaine et Sir A. McNab et acceptèrent un siège dans l'assemblée parlementaire. Les discussions du jour tombèrent sur des sujets d'une importance fort ordinaire. Le reste de la séance fut consacré à la lecture de quelques uns des projets de loi récapitulés ci-dessus. Le bill présenté par M. Jobin pour la répression des discordes aux portes des églises échoua dans un comité de toute la chambre. Le motif de ce rejet était principalement, si nous en jugeons d'après les débats, l'utilité de la mesure.

(Rapport Télégraphique.)

Toronto, 18 juin.

M. Laurin a présenté hier soir un bill pour expliquer l'acte concernant les inspecteurs de bois. L'inspecteur-général rapporta ensuite en un comité le bill de la division territoriale du Haut-Canada. Toutes les clauses en furent adoptées jusqu'à la quinzième, celle qui énonce que chaque comté enverra un représentant au parlement. M. Hincks proposa un amendement à cette clause d'en excepter le comté d'York, qui devrait avoir deux représentants. M. Sherwood, avec d'autres membres, combattit cette motion sur le fondement qu'en réunissant deux comtés distincts pour leur donner deux représentants, on avait l'intention de supprimer la majorité conservatrice dans un comté par la majorité ministérielle prépondérante dans l'autre.

Il fut répliqué par M. Hincks et d'autres membres du ministère, que l'intention qui avait dicté la modification proposée, était d'avoir un comité métropolitain, sans priver le peuple de sa juste part de représentation dans la chambre.

Ce soir, M. Lafontaine a donné avis d'une motion pour former un comité de toute la chambre afin de délibérer sur la consolidation des lois du Bas-Canada; et M. Badgley, d'un bill pour amender la loi sur le jury pour le Bas-Canada.

M. Sanborn fit une question au sujet des allocations des chemins et Ponts. M. Hincks le reporta aux estimés, qui bientôt seraient produits devant la chambre.

M. Ross a introduit un bill pour rendre vacants les sièges des membres qui auraient

prêté le serment d'allégeance envers un gouvernement étranger, ou qui se seraient rendus coupables de pratiques infamantes.

Ce bill (dit le rapport) est présenté avoir pour objet M. McKenzie.

En réponse à M. Dewitt, M. Hincks dit qu'il était impossible de spécifier en quel temps les commissaires nommés pour s'enquérir sur le sujet des pertes causées par la rébellion dans le Bas-Canada, faisaient leur rapport.

M. Hincks proposa l'octroi d'un subside à sa majesté. Agréé.

M. Hincks déposa sur la table les rapports touchant le commerce et la navigation pour l'année écoulée.

La considération du bill sur le pénitencier fut ajournée.

Le bill pour prévenir les déprédations de la part des hommes de cage, fut lu pour la seconde fois, puis déferé à un comité spécial.

(Rapport Télégraphique.)

Toronto, 19 juin.

Sur motion de M. Chabot, le 44^e règlement de la chambre fut suspendu quant à son application, en attendant qu'il ait rapport à la requête des Maires et conseillers de la cité de Québec, demandant que leur acte d'incorporation fût amendé.

Sur motion de M. Charvau, le bill pour amender la loi du Bas-Canada concernant le district dans lequel les actions réelles ou mixtes doivent prendre origine, fut amendée en comité, et le grossissement en fut ordonné ainsi que la troisième lecture pour lundi prochain (23.)

Le bill pour amender de nouveau le mode d'administrer la justice criminelle, a été discuté en comité; le grossissement et la troisième lecture pour vendredi (20.)

La Chambre se forma en Comité sur le Bill pour rendre Héligatoire l'enregistrement des actes et contrats portant créance envers la Couronne, et y fit plusieurs amendements.

Sur motion de M. J. H. Cameron, la Chambre se forma en Comité sur le Bill pour modifier l'acte qui amende la loi sur la preuve pour le Haut-Canada, lequel a été amendé; après quoi le grossissement en a été ordonné ainsi que la première lecture pour vendredi.

Ce dernier bill souleva une longue discussion sur des points techniques.

Le bill pour autoriser la compagnie du Chemin de Fer de Champlain et du St. Laurent à construire une ligne d'embranchement jusqu'à la frontière à l'est de la Rivière Richelieu, et à construire un Port sur la dite Rivière, a été lu pour la seconde fois et réservé à un comité.

Le Bill pour amender et consolider les lois qui assurent protection aux magistrats et autres fonctionnaires dans l'accomplissement de leurs devoirs publics, a été lu une seconde fois et la considération en a été y ajournée à lundi.

(Le 19 étant jour de la Fête-Dieu, la Chambre n'a pas tenu séance.)

Les procès de la séance de vendredi (20) n'ont été remarquables ni par leur nombre ni par l'importance des matières, qui en ont été le sujet. M. Sherwood a donné avis qu'il proposait un bill pour incorporer la Société de la Maison des Orphelins de Toronto. Une mesure d'un intérêt plus grave et qui n'a été qu'annoncée par M. Sherwood, est un amendement à une motion de M. Price dont Pollet est le vote d'une adresse à la reine la remerciant de l'acte qui lui avait été fait à l'adresse précédente de la chambre au sujet de la Réserve, exprimant le regret de ce que les Réserves deviennent chaque la matière des discussions nouvelles, et formulant l'opinion qu'il est désirable de maintenir les arrangements existants ce qu'ils sont. Après qu'un rapport de comité permanent sur la requête du T. Rév. H. J. Grasset et autres demandant l'incorporation de la Maison d'Industrie de Toronto, eût été soumis, M. Prince présenta une motion pour ajourner à lundi (23) les ordres du jour qui avaient été fixés pour la veille [jeudi], et il s'éleva une discussion qui se termina par l'adoption de la mesure proposée par M. Prince qui, sur la suggestion de M. Cameron, déclara ne pas s'opposer à ce que les membres renonçassent à leur traite-

bonelés lui couvraient une partie du visage et miselaient sur sa robe indienne. Ses yeux n'avaient pas de larmes, et, comme tout était silencieux autour d'elle, ses lèvres murmuraient bien bas:

Mon Dieu! fuites que Georges ne me sauve pas!

Tout-à-coup des hurlements et des rires firent vibrer les échos de la salle. On entendait le bruit des verres brisés et celui des couteaux qui frappent en cadence sur la table.

Il sont heureux de rire à bas, dit Gracchus en relevant la tête; je n'en ai pas envie moi.

Horatius Cortès a fait repris sa chanson un instant interrompue, chef d'œuvre de barbarie, de cynisme et de révolante abjection.

Mlle De Savernay se leva en tremblant contre Gracchus.

Quelle affreuse chanson! dit-elle en cachant sa tête dans ses vêtements.

Le brave homme entoura de ses bras le corps de la jeune fille comme pour lui faire un rempart contre ces chants odieux.

Quelques instants après, le guichetier vint les chercher. Tous les papiers étaient en règle. Jeanne se releva et prit le bras de Dupuis, et tous deux s'acheminèrent en tremblant.

La salle dans laquelle ils entrèrent était pleine. Femmes et vieux, femmes et hommes, étaient réunis dans cet antichambre de la mort.

Mais cette salle avait un aspect étrange; les fronts n'étaient pas inclinés vers la terre; les visages pâles, les regards immobiles. Chaque jour d'oubli semblait être une fête dans la vie.

On ne pensait plus à la mort, on attendait, comme après le jour qui fuit, on attend le jour qui doit venir.

Aussitôt que la porte s'ouvrit pour donner passage à Gracchus et à Mlle De Savernay, une jeune fille blonde comme elle s'élança avec un cri de joie en lui sautant au cou.

Toutes deux se firent longtemps embrassées. Leurs yeux versaient des larmes, mais ces larmes se confondaient sur les joues de l'une et de l'autre, mêlées comme l'étaient leurs cheveux, unies comme l'étaient leurs deux cœurs.

Cette jeune fille, on s'en souvient, c'était Anaïs De Prévillo, la compagne bien-aimée de Jeanne, sa sœur de couvent.

Oh! Dieu est bon... murmura Jeanne la première; il nous réunit aujourd'hui.

Où! Dieu est bon et cruel à la fois, ma pauvre Jeanne... toi... aussi, tu n'as donc pu leur échapper?

Ma bonne Anaïs, nous allons bien le prouver qu'il ne nous sépare plus... n'est ce pas?

Anaïs se renversa un peu en arrière pour mieux voir son amie et pour faire entrer son regard plus profondément dans son cœur.

J'étais isolée, perdue, dit-elle, la prison me rend le bonheur du couvent; qu'elle soit bénie!

Jeanne appuyait sa tête sur l'épaule de sa compagne; le bonheur comme la souffrance épousait ses foras.

Du puis les regardait toutes deux avec un sourire amer: Pauvre enfant! murmura-t-il, si jeunes et déjà si près de la mort!

Ceux qui ont des cheveux gris sur la tête ont ils donc droit de se plaindre? C'est égal, ajouta-t-il plus bas, en se frottant le cou par un mouvement involontaire: la guillotine est une vilaine chose.

Anaïs tenait Jeanne par la main, elle Panama successivement devant plusieurs dames en la nommant. Chacune attendait doucement à elle la nouvelle venue, et la baisait au front.

On eût dit une jeune fille présentant une de ses amies dans une soirée.

Elles s'arrêtèrent toutes deux devant une jeune femme qui tenait à la main un ouvrage de broderie. Elle releva la tête et tendit la main à Jeanne:

Ma charmant enfant, lui dit-elle, ici l'on n'a pas le droit d'avoir les joues pâtes comme sont les vôtres, des yeux tristes comme le sont vos beaux yeux bleus. N'est-ce pas, Vicomte?

ajouta-t-elle en se retournant vers un jeune homme qui était assis près d'elle.

Le jeune homme qui s'était levé avec cette politesse de bonne compagnie dont on ne trouve plus les lambaux dispersés qu'aux Carnes, au Luxembourg, à l'Abbaye ou à la Conciergerie, s'inclina et répondit:

Ici, il n'y a point d'égisme, Mademoiselle, chacun apprend aux autres ce qu'il sait; la contesse vous apprendra l'insouciance et la gaieté; et moi, je vous enseignerai ce que j'aurai demain à bas; l'espérance du ciel et la résignation.

Aimez-vous à chanter, mademoiselle, reprit vivement la jeune femme? nous possédons un clavier délicieux.

Tu avais une voix charmante au couvent, dit Anaïs.

J'essayerai de me le rappeler, répondit Mlle De Savernay. Nous chanterons, Anaïs, cet hymne à deux voix que tu aimais tant.

Mlle De Prévillo et Jeanne s'éloignèrent, et s'arrêtèrent un peu plus loin devant un vieillard qui leur prit la main à chacune et leur parla de cette voix douce et grave de la vieillesse.

Jeanne l'écoutait et le regardait comme elle eût écouté et regardé son père.

Mes enfants, leur disait-il; vous êtes bien jeunes et je suis bien vieux. C'est la première fois que les deux extrémités de la vie se touchent de si près.

Est-ce que vous souffrez, Monsieur le duc? lui dit Mlle De Prévillo, vous êtes bien pâle?

Un peu, reprit le vieillard d'une voix oppressée.

Et il ferma les yeux.

Ma sœur, dit Anaïs en embrassant Jeanne, la présentation est finie.

Le vieux Dupuis avait suivi Jeanne pas à pas. Tout ce qu'il voyait et entendait lui causait une grande stupefaction. Ses idées sur la mort étaient complètement bouleversées.

Pendant que Mlle De Savernay causait avec la contesse, il avait regardé une partie de cartes qui se faisait dans un des coins de la salle. Les deux joueurs paraissaient très attentifs à leur partie.

Je ne les comprends pas, dit-il en lui-même, et je veux bien être pendu si je pourrais distinguer un valet d'une dame.

J'ai le roi, dit l'un des joueurs en riant. Gracchus fit un bond sur lui-même:

A-t-on jamais ouï dire de ces choses là? murmura-t-il entre ses dents! c'est dans le cas de nous faire couper la tête à tous sans désespérer.

Mauvais signe, reprit l'autre, les rois ont du malheur aujourd'hui.

Mon cher monsieur, répliqua celui-ci, on n'a rien de mieux à faire ici qu'à se compromettre, ça calme les nerfs.

Du puis, ajouta l'autre avec gaieté, on ne fait guère attention à ce que l'on dit quand on n'a plus la tête à soi.

Gracchus trouva le mot spirituel, mais désagréable.

Pendant ce temps la jeune contesse chautait un chœur.

Qui dirait, pensa Gracchus, que demain les trois quarts de ceux qui sont ici n'y seront plus? Pourquoi que Georges parvienne à nous tirer de là!

Le bras de Jeanne vint s'appuyer sur le sien. Le pauvre homme ne put s'empêcher de trembloter.

Tu n'as fait peur, lui dit-il, j'ai cru que... On venait déjà nous chercher? interrompit la jeune fille de sa voix douce et triste.

Et se levant sur la pointe des pieds pour l'embrasser: Anaïs, dit-elle à sa compagne, Dieu n'a pas mis sur la terre deux cœurs aussi bons que celui-ci.